

REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL
« L'ENERGIE A PLEINES MAINS »
DU 27/10/2025 AU 12/11/2025



ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000,00 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

Pour l'organisation du Jeu, la Société Organisatrice recourt au sous-traitant ADICTIZ, société par actions simplifiée au capital de 350 260,00 euros, inscrite au RCS de Lille sous le n° 504 614 892 et dont le siège social est situé au 2 rue Fourier, 59000 Lille.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise un **jeu sans obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL intitulé « L'énergie à pleine main » du 27/10/2025 au 12/11/2025 (ci-après énommé le « **Jeu** ») accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.jeux-lidl.fr/women-ihf-mondial-2025>

(ci-après dénommé « **le Site** »).

2.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine et disposant d'une adresse e-mail personnelle (ci-après dénommée le « **Participant** »), à l'exclusion de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu, qu'elle fasse partie du personnel de la Société Organisatrice, de ses mandataires ou de ses sous-traitants. On entend par l'organisation du Jeu notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

2.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur le Site en suivant les modalités de participation. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur le Site ;
2. Compléter le formulaire de participation en renseignant son nom, son prénom, une adresse e-mail personnelle, puis valider le formulaire ;
3. Lire le règlement du Jeu, notamment la partie relative au traitement de ses données à caractère personnel, et l'accepter. Le Participant est invité à télécharger et conserver une copie dudit règlement lors de cette étape ;
4. Indiquer s'il souhaite recevoir ou non la newsletter de LIDL, étant précisé que cette étape n'a aucun impact sur la participation au Jeu et les chances de gain.

Pour plus d'information sur les traitements de ses données personnelles dans le cadre de son abonnement à la newsletter, le Participant est invité à consulter la politique de protection des données de Lidl à l'adresse suivante : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true>.

La prise en compte de la participation correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur de LIDL et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Le nombre de participation n'est pas limité pendant la durée du Jeu.

La participation est strictement personnelle. Il est strictement interdit de participer en lieu et place d'une autre personne, avec plusieurs adresses e-mail, avec une adresse e-mail professionnelle, avec un club ou un service de loterie automatisé ou non, ou encore avec plusieurs adresses IP. La participation est invalide lorsque les données renseignées au sein du formulaire de participation sont inexactes, fausses ou non enregistrées pendant la durée du Jeu.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et entraîne automatiquement la disqualification de son participant ainsi que la perte du gain qui aurait pu être attribué.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DE JEU

Après avoir suivi les modalités de participation au Jeu, un écran s'affiche et le Participant doit cliquer pour lancer l'animation. Le Participant doit alors tenter d'obtenir le maximum de points avant la fin du temps imparti. Pour cela, le Participant doit rattraper le plus d'objets possibles (t-shirt, ballon, sifflet...) tout en évitant les objets suivants (cartons jaunes, cartons rouges). Le score et le classement du Participant s'affichent à la fin du temps imparti.

Pour être inscrit au tirage au sort et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu (voir **ARTICLE 5.1 NATURE ET VALEUR DES DOTATIONS MISES EN JEU** du règlement), le Participant doit être classé parmi les CINQUANTE (50) **meilleurs scores** à la fin de la période de Jeu.

En participant plusieurs fois au Jeu, le Participant peut améliorer son score. Son classement peut changer tout au long de la période du Jeu en fonction du score obtenu par les autres Participants.

ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

Seules les participations effectivement reçues pendant la durée du Jeu et conformes aux conditions de participation seront prises en compte pour la détermination des gagnants.

Les gagnants sont désignés par un tirage au sort réalisé parmi les meilleurs scores (nombre précisé à l'**ARTICLE 3** du règlement) dans un délai de cinq (5) jours ouvrés après la fin du Jeu. Un suppléant pour chaque gagnant est également tiré au sort. Le tirage au sort est réalisé de manière aléatoire.

Un Participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation sur toute la durée du Jeu. Ainsi, si un Participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera prise en compte pour l'attribution de la dotation.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

La Société Organisatrice met en jeu les dotations suivantes :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
1x2	Séjour pour participer au match France – Tunisie le 28 novembre 2025 au Maaspoort Arena à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport • Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	Séjour pour participer au match France – Chine le 30 novembre 2025 au Maaspoort Arena à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport • Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – Pologne le 02 décembre 2025 au Maaspoort Arena à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport • Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – à définir (Tour principal) le 04 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas ou à Dortmund en Allemagne. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport	800€

	Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – à définir (Tour principal) le 06 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas ou à Dortmund en Allemagne. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1X2	SI QUALIFICATION :Séjour pour participer au match France – à définir (Tour principal) le 08 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas ou à Dortmund en Allemagne. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – à définir (Demi-finales) le 12 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – à définir (3^e place) le 14 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris : • Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport	800€
1x2	SI QUALIFICATION : Séjour pour participer au match France – à définir (Finale) le 14 décembre 2025 à Rotterdam aux Pays-Bas. Ce qui est compris :	800€

	• Une nuit chambre double (hôtel 3 à 4 étoiles) incluant le petit déjeuner. • Pack de bienvenue (produits frais, noix, barres, etc.) • Bon pour l'Arena • Transferts : de l'aéroport/gare à l'hôtel / de l'hôtel à lieu de l'événement / du lieu de l'événement à l'hôtel / de l'hôtel à l'aéroport	
Vols et/ou trains pour se rendre à l'aéroport		
Soit un total de 9 dotations pour un montant total de 7200 € (sans les vols)		

Les dotations sont nominatives, elles ne sont ni transmissibles, ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

Le jeu concours, ainsi que les dotations, dépendent des victoires et des qualifications de l'équipe féminine de handball française.

Si, après la phase préliminaire, l'équipe de France se qualifie au Tour Principal, puis en Demi-finales, enfin pour le Match pour la 3^e place et Finale, des dotations et seront ajoutées au cours du jeu.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Chaque gagnant est informé individuellement de sa dotation sur son adresse e-mail dans un délai de trois (3) jours ouvrés suivant le tirage au sort. Les perdants ne sont pas informés.

Le gagnant doit impérativement confirmer l'adresse postale de son domicile et son numéro de téléphone personnel afin de recevoir sa dotation. Le gagnant doit renseigner ces données par e-mail en réponse à l'annonce de gain adressée sur son adresse e-mail. Le gagnant dispose d'un délai de 24h soit de une journée, pour répondre.

A défaut d'envoi des données complémentaires par le gagnant dans le délai précité, le gagnant perd de manière définitive et irréversible sa dotation, sans possibilité de compensation ou d'indemnisation. La Société Organisatrice réattribuera la dotation au suppléant désigné.

Chaque gagnant recevra sa dotation dans un délai au plus tard, une semaine avant la date du match, et le ticket d'entrée, au plus tard, un jour avant la date du match.

Toute dotation retournée à l'expéditeur ne sera pas réexpédiée et sera perdue de manière définitive et irréversible par le gagnant, sans droit à indemnisation ou compensation.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des délais de livraison ni de l'état des dotations au moment de leur remise au gagnant. Il appartient au gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'en informer sans délai et par écrit la Société Organisatrice (voir **ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès au Site est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces possibilités d'annulation sont valables également si la France est éliminée de la compétition.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <http://www.jeux-lidl.fr>.

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <http://www.lidl.fr>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Gestion du Jeu

Finalités et bases juridiques du traitement

La Société Organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des Participants listées dans les présentes, dans le strict cadre du jeu, aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et suivre la distribution des lots. Ce traitement est fondé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (relation contractuelle, l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD).

Si le Participant a accepté de recevoir la newsletter de LIDL, la Société Organisatrice traite son adresse mail pour l'envoi de la newsletter. Ce traitement est fondé sur le consentement (l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD).

Les données personnelles recueillies peuvent, le cas échéant, également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations dans le cadre de notre intérêt légitime. Elles peuvent également l'être pour répondre à nos obligations légales.

10.2 Données traitées

- Pour les Participants :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail

- Pour le(s) gagnant(s) :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone

- Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Contenu de vos demandes
 - Parcours utilisateur
 - Navigateur utilisé

10.3 Destinataire des données

La société « ADICTIZ » est sous-traitante de la Société Organisatrice et est destinataire des données collectées dans le cadre de la gestion du Jeu.

ADICTIZ administre le Jeu aux seules fins de gestion de la participation au Jeu, de gestion des gagnants et d'attribution des lots.

Les données sont collectées et stockées par la dite-société, pour le compte de Lidl, par le biais de la plateforme sur laquelle le Participant est amené à participer.

Afin d'organiser la remise des lots aux gagnants, la Société Organisatrice transfère à ADICTIZ les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort :
 - Nom
 - Prénom
 - Email
 - Optin (facultatif)
 - Score au rattrape-tout + place dans le classement
-
- Pour l'attribution des lots :
 - Nom
 - Prénom
 - Mail
 - Téléphone
 - Nom et prénom de l'accompagnateur

Pour l'envoi de la newsletter, la Société Organisatrice ne transmet votre adresse mail à aucune autre société.

10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 3 mois le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu.

Concernant la newsletter de la Société Organisatrice, les adresses mail sont conservées jusqu'à ce que les abonnés se désinscrivent.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, l'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et du retrait de leur consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,

- ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
- ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent écrire à la Société Organisatrice :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un événement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.